

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau  
**Séance du 18 décembre 2008**

**Objet de délibération :**  
Avis du Syndicat Mixte à l'égard du  
projet de modification du PLU  
d'Ambronay

Sont présents 9 membres, convoqués le 25 novembre 2008.

Sont excusés :

M. BOUCHON – M. FERRY – M. BEGUET – M. HUMBERT et M. BERTHOLET

- Madame la Présidente fait part de la sollicitation de l'avis du syndicat mixte par la commune d'AMBRONAY dans le cadre de la modification de son PLU.
- Elle informe que la prescription de modification de PLU date du 24 mai 2008 et que le syndicat mixte a reçu pour avis le dossier prévu par l'article L.123-13 du code de l'urbanisme, le 28 octobre 2008.
- Elle présente les objectifs de cette modification à savoir :  
Permettre la réalisation d'une opération comprenant la création et la rénovation de logements locatifs aidés et un ensemble de commerces de proximité en entrée sud du village sur la RD 36 (en venant d'Ambérieu-en-Bugey).  
Construction de 26 nouveaux logements locatifs aidés dans deux bâtiments :
- Elle souligne que les modifications apportées au PLU de la commune d'AMBRONAY ne remettent pas en cause l'équilibre général de celui-ci et n'entravent pas la déclinaison des principes et orientations du SCOT.

**Le Bureau,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**REND UN AVIS FAVORABLE** au projet de modifications du PLU de la commune d'AMBRONAY approuvé le 22 décembre 1998.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau  
**Séance du 18 décembre 2008**

**Objet de délibération :**  
Avis du Syndicat Mixte à l'égard du  
projet de modification du PLU de Pont  
d'Ain

Sont présents 9 membres, convoqués le 25 novembre 2008.

Sont excusés :  
M. BOUCHON – M. FERRY – M. BEGUET – M. HUMBERT et M. BERTHOLET

- Madame la Présidente fait part de la sollicitation, par la commune de PONT d'AIN, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la révision simplifiée de son PLU.
- Elle informe que le PLU a été approuvé le 15 janvier 2008 et que le syndicat mixte a rendu un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de PONT d'AIN le 30 août 2007.
- Elle informe que la prescription de modification de PLU date du 21 octobre 2008 et que le syndicat mixte a reçu pour avis le dossier de procédure, modification prévue par l'article L.123-13 du code de l'urbanisme, le 28 novembre 2008.

Madame la Présidente expose l'objet de ce projet de modification :

Il s'agit de supprimer la zone d'urbanisation future 2 AU du Château en la déclassant en zone agricole stricte (As) afin de garantir la préservation des paysages sur le secteur du Château.

Lors de la procédure d'élaboration du PLU en 2007, les services de l'Etat et l'ABF avaient rendu un avis défavorable pour cette zone 2 AU au motif de l'atteinte aux sensibilités paysagères et environnementales qu'engendre l'urbanisation de ce secteur.

La Présidente observe que cette modification n'est pas de nature à toucher à l'économie générale du PLU.  
A l'unanimité, le bureau rend un avis favorable.

**Le Bureau,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**- REND UN AVIS FAVORABLE** au projet de modification du PLU de la commune de PONT d'AIN, approuvé le 15 janvier 2008.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**